



Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Commandement de payer

Date de publication: SHAB 08.10.2020

Publications supplémentaires: KABJU 08.10.2020

Numéro de publication: SB02-0000021353

Entité de publication

Office des poursuites et faillites Delémont, Rue de l'Avenir 2, 2800 Delémont

Commandement de payer Solomon Engineering SA

Débiteurs:

Solomon Engineering SA
CHE-113.998.208
Chemin du Noir-Bois 3
2853 Courfaivre

Créanciers:

République et Canton du Jura, Commune municipale de Haute-Sorne et ses paroisses
2854 Bassecourt
Suisse

Représentant:

RECETTE DE DISTRICT
Rue de la Justice
2800 Delémont
Suisse

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

22009254 du: 24.08.2020

Créances:

CHF 3151.10 5 % depuis 01.09.2020
Impôts et redevances de l'année 2017
CHF 12.15
Intérêt moratoire
CHF 30.00
Emolument

Coûts supplémentaires:

CHF 86.00

Motif de la créance:

Etablissement commandement de payer

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.

Publication selon l'art. 69 LP.

Point de contact:

Office des poursuites et faillites Delémont
Rue de l'Avenir 2
2800 Delémont